

Préavis N°03/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 2 février 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 650'000.- pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées : Secteur « Les Grottes »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité a le plaisir de soumettre au Conseil le présent préavis concernant l'extension du réseau d'assainissement communal. Le présent projet s'inscrit dans la continuité d'une pré-étude technique approfondie menée sur les secteurs "Grottes" et "Chardouilles". Le secteur des terrains de football ainsi que le stand de tir est également inclus dans la planification du projet.

Phasage du projet : afin de lisser les investissements sur plusieurs exercices budgétaires, le projet a été scindé en deux phases distinctes :

1. Phase 1 (Objet du présent préavis) : Concerne exclusivement le secteur des Grottes. Elle vise le raccordement prioritaire de cette zone au réseau des eaux usées.
2. Phase 2 : Portera ultérieurement sur le secteur des Chardouilles.

Le bureau **Stralia SA** (anciennement Gemetris SA) a été mandaté pour l'élaboration technique du dossier, dont les lignes ont été reportées dans le présent préavis.

2. État de situation et diagnostic

Le secteur des Grottes présente actuellement une lacune majeure en termes d'infrastructures hydrauliques du réseau d'assainissement.

- **Système actuel** : La majorité des parcelles du secteur, majoritairement d'anciennes exploitations agricoles, utilisent des fosses septiques individuelles. Ce système, bien que fonctionnel par le passé, ne répond plus aux exigences écologiques actuelles, ni aux normes de protection des eaux souterraines.
- **Périmètre concerné** : Outre les habitations privées, le projet englobe le secteur de la zone sportive.
- **Réseaux existants** : À ce jour, aucun tracé d'eaux usées n'existe dans le périmètre direct du Chemin des Grottes. Le point de raccordement le plus proche se situe à proximité de la Route de Servion.

3. Objectifs du projet

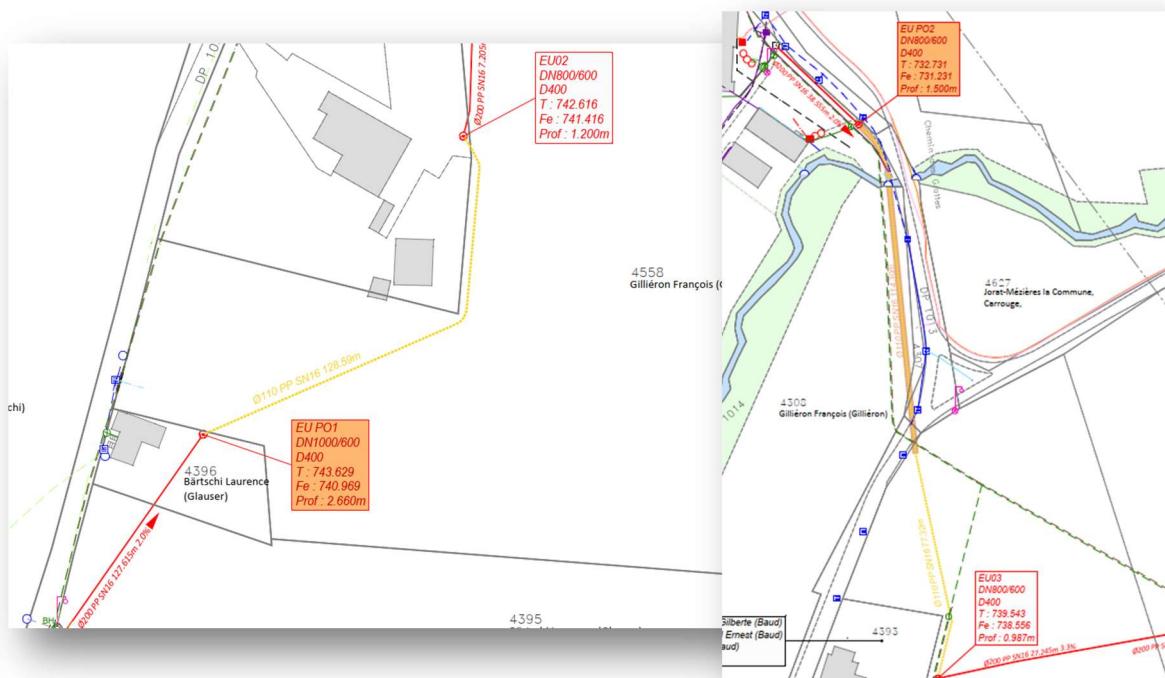
Les travaux visent à réaliser un nouveau collecteur communal eau usées (EU). Les objectifs clés sont :

1. **Mise en conformité exigées par le Canton** : Supprimer les fosses septiques privées pour centraliser le traitement des eaux usées via la station d'épuration (STEP) régionale.
2. **Protection de l'environnement** : Prévenir les risques d'infiltration de polluants dans les sols et les nappes phréatiques.
3. **Viabilisation** : Assurer la pérennité des installations sportives (football, stand de tir et pingpong) en les dotant d'un système d'évacuation moderne et pérenne.

4. Description technique

Le projet prévoit la pose d'une conduite de transport des eaux usées reliant le Chemin des Grottes au collecteur principal situé sur la Route de Servion.

Tracé : Le parcours sera optimisé pour minimiser l'impact sur les parcelles privées. Le domaine public sera utilisé autant que possible. Selon la topographie des lieux et le tracé du projet retenu, le nouveau réseau d'eaux usées s'écoulera d'une part en gravitaire mais des pompages seront également créés afin de relever les eaux aux endroits stratégiques. Ces pompages sont nécessaires pour assurer la continuité du réseau et son raccord à la canalisation d'eaux usées déjà existante. Deux puits de pompage seront réalisés, leur position sont présentées ci-dessous :



Le réseau a été dimensionné selon les constructions actuelles mais en tenant compte d'éventuels futurs projets ou agrandissement de bâtiments déjà existants. Ainsi, le diamètre de la canalisation s'écoulant de manière gravitaire sera de Ø200mm. Une canalisation en polypropylène sera posée, assurant ainsi la pérennité de l'ouvrage.

Le dimensionnement de la canalisation répond à la norme SN 592'000 en matière de diamètre minimal à respecter selon les charges hydrauliques du projet.

Les puits de pompages sont prévus avec des volumes de réserve en cas de panne de pompe. Des systèmes d'alerte seront également mis en place en cas de panne, ceci afin de permettre l'intervention rapide sur ces dernières.

Le sanitaire du projet fournira le puit de pompage ainsi que les pompes dimensionnées pour le projet.

Forage dirigé :

Le réseau de pompage (PO2) doit passer sous La Mortique, il a été décidé de réaliser un forage dirigé depuis PO2 jusqu'à la parcelle N°4558. Cette méthode permettra d'une part de réaliser le passage sous la rivière en limitant les interventions aux abords de celle-ci, mais également de ne pas endommager le chemin des Grottes.

Le réseau de pompage (PO1) sera réalisé par terrassement de la fouille à environ 1.00m de profondeur.

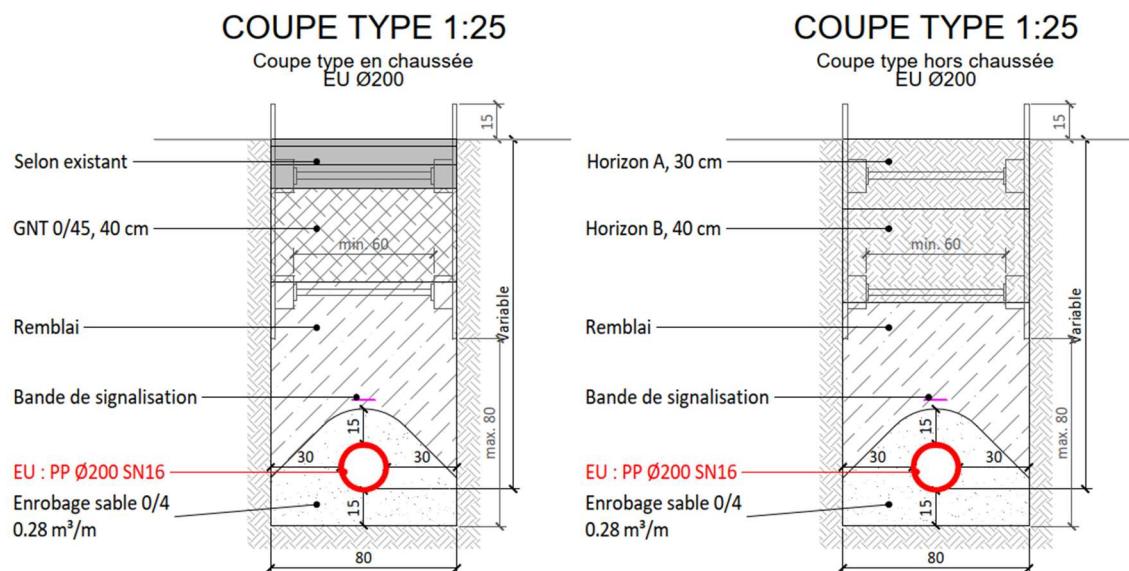
Protection des sols :

Les travaux se trouvant essentiellement en plein champ, l'horizon A (-0.30m) et l'horizon B (-0.30m à -0.70m) seront décapés sur une largeur d'environ 5.00m.

Ces horizons seront stockés en andin latéralement à la fouille et remblayés après les travaux. Cette méthode permet une bonne conservation de la structure et de la fonction des sols.

Coupe-type :

L'excavation sera réalisée selon les deux coupes types ci-dessous :



Servitudes :

Des servitudes seront inscrites sur les biens-fonds privés.

Secteur et zones de protection des eaux :

Le projet se trouve en secteur üB de protection des eaux.

Sites pollués et sites archéologiques :

Le tracé ne traverse aucun site pollué et aucun site archéologique recensés.

5. Aspect financier :

Récapitulatif des coûts

Objet	Total HT	Total HT	Global HT	Global TTC	Remarques :
Préavis	Selon offre	Selon estimation			
Génie civil -Route et places	fr. 43'000.00		fr. 43'000.00	fr. 46'483.00	Traversées de route et parking foot
Génie civil - Réseaux d'eaux usées	fr. 210'000.00		fr. 210'000.00	fr. 227'010.00	Selon soumission
Appareillage - Puits de pompage		fr. 57'000.00	fr. 57'000.00	fr. 61'617.00	Basé sur de précédentes offres
Contrôle caméra après travaux		fr. 9'450.00	fr. 9'450.00	fr. 10'215.45	Selon estimation
Génie civil - Réseaux de pompage	fr. 50'000.00		fr. 50'000.00	fr. 54'050.00	Selon soumission
Appareillage - Réseaux de pompage		fr. 18'150.00	fr. 18'150.00	fr. 19'620.15	Basé sur de précédentes offres
Génie civil - Forage dirigé	fr. 45'000.00		fr. 45'000.00	fr. 48'645.00	Longueur forage dirigé : 115m'
Installation électrique - Pompages		fr. 45'000.00	fr. 45'000.00	fr. 48'645.00	Y compris contributions Romande Energie
Marquage au sol		fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'243.00	
Paysagiste		fr. 12'000.00	fr. 12'000.00	fr. 12'972.00	Grillage torsadé et autres
O20253045 - Honoraires d'études		fr. 14'922.60	fr. 14'922.60	fr. 16'131.85	Offre Stralia SA
O20263006 - Honoraires de suivi		fr. 31'056.45	fr. 31'056.45	fr. 33'572.02	Offre Stralia SA
O20260052 - Honoraires de géomètre		fr. 4'115.00	fr. 4'115.00	fr. 4'448.30	Offre Gemetris SA
O20265006 - Honoraires de spécialiste		fr. 7'201.00	fr. 7'201.00	fr. 7'784.30	Offre Nodeo SA
Divers et imprévus - 10%			fr. 49'260.00	fr. 53'250.06	
Total général	fr. 348'000	fr. 201'895	fr. 599'155	fr. 647'687	
TVA:	8.10%				Total : fr. 648'000

6. Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 650'000.-.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

La durée d'amortissement sera de 60 ans, l'année suivante de sa mise en service.

7. Conclusion

Le raccordement du secteur des Grottes est une nécessité environnementale et une étape logique dans le développement de l'infrastructure communale de la commune de Jorat-Mézières. En connectant ces zones au réseau central, la commune garantit un traitement des eaux conforme aux normes fédérales et cantonales.

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 17 mars 2026,
vu le préavis municipal N°03/2026 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées : Secteur « Les Grottes » ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 650'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Patrick Emery

Valérie Pasteris

Annexe : plan

Municipaux responsables :

M. Michel Rochat et M. Grégoire Favre pour la partie financière.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2026.